

ÉVIERS DE FORMICA GROUP FEUILLE DE GARANTIE



GARANTIE LIMITÉE DE DIX ANS

ÉVIERS SOLID SURFACING FORMICA® -GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS

Formica Corporation garantit à l'acheteur utilisateur final d'origine que Formica Corporation, à sa discrétion, réparera ou remplacera sans frais l'évier Formica®, ou en remboursera le coût, si le produit est défectueux exclusivement en raison d'un défaut de fabrication, et ce pour une période de dix (10) ans à partir de l'installation initiale, sauf dans les cas d'exclusion indiqués ci-dessous. La réparation ou le remplacement pendant cette période de dix ans couvre le montant raisonnable des frais de la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer la réparation ou remplacer le produit défectueux mais pas les frais associés au retrait, à la réparation ou au remplacement des accessoires, de la robinetterie, de la plomberie ou de la décoration (par exemple sur le sol, les murs ou les plafonds). Pendant la totalité de cette période de garantie de dix ans, l'obligation de Formica Corporation de réparer ou de remplacer sera limitée au remplacement ou à la réparation au moyen de produits dans les couleurs et les styles qui seront disponibles au moment du remplacement ou de la réparation. Vous pouvez obtenir la couverture au titre de cette garantie en fournissant à Formica Corporation la preuve de la date de l'installation initiale par l'installateur ayant effectué la pose initiale. Pour obtenir une réparation au titre de cette garantie, vous devez aviser par écrit le dépositaire auprès de qui vous avez effectué votre achat ou Formica Corporation à l'adresse ci-dessous et fournir votre nom, votre adresse, ainsi qu'une description du produit concerné et de la nature de la défectuosité. Cette garantie est transférable pour une période de dix ans uniquement lorsque le nouveau propriétaire soumet à Formica Corporation (dont l'adresse est indiquée ci-dessous) une preuve de la date d'installation d'origine. Le transfert de la garantie octroie au nouveau propriétaire la couverture de garantie pour le restant des dix ans de la période de garantie. Les produits Formica doivent être entreposés, manipulés, installés, utilisés et entretenus conformément aux instructions fournies par Formica Corporation. Vous pouvez obtenir des exemplaires du Guide d'assemblage et du Guide d'utilisation et d'entretien des produits Solid Surfacing Formica® auprès de votre dépositaire ou de Formica Corporation à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez aussi obtenir ces guides auprès de Formica Corporation en composant 1-800-FORMICA™ ou sur le site Web de Formica Corporation à www.formica.com.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS :

1. Les problèmes tels que les taches, les éraflures, les taches d'eau, l'exposition à une chaleur excessive et les brûlures.
2. Le matériel, la plomberie, la robinetterie et les accessoires et tout dommage à ces derniers.
3. Les problèmes ou le mécontentement relatifs aux joints ou à un quelconque adhésif, mastic ou autre produit accessoire.
4. Les défaillances de l'évier dues à une installation incorrecte du matériel, de la robinetterie ou de la plomberie.
5. Les défaillances dues à un non-respect des instructions du Guide d'assemblage et du Guide d'utilisation et d'entretien de Formica Corporation ou d'autres documents techniques publiés. Ces défaillances incluent notamment mais non exclusivement les défaillances causées par des abus physiques (par exemple se tenir sur l'évier ou dedans, l'impact causé par des ustensiles de cuisine, des assiettes, des bols ou d'autres articles), les abus chimiques (par exemple l'utilisation de détergents ou de solvants agressifs), les abus thermiques (chaleur ou froid excessifs [par exemple causés par des appareils ou des distributeurs d'eau chaude, de la glace carbonique]), les chocs thermiques (par exemple de l'eau bouillante versée dans un évier rempli de glace) ou une mauvaise utilisation. La responsabilité des défaillances causées par les techniques de fabrication ou de pose non conformes aux techniques approuvées fournies dans le Guide d'assemblage ou dans d'autres documents publiés par Formica Corporation incombe uniquement au menuisier-assembleur initial.
6. L'usage à d'autres fins que l'utilisation intérieure normale dans un environnement résidentiel.
7. Tous produits déplacés de l'endroit où ils ont été posés la première fois et/ou tous produits de revêtement de surface solide qui ne sont pas fixés de façon permanente à un support en position fixe (p. ex., panneaux de table, dessous de plat, couvercles à charnières).
8. Les défectuosités entraînées par la mise en place des armoires, le support d'infrastructure ou par une catastrophe naturelle.
9. Les produits posés malgré un défaut de fabrication connu ou visible au moment de la pose ou avant la pose.
10. Les variations de couleur dues aux différents lots de production.
11. Les variations de couleur entre les éviers Solid Surfacing de Formica et les fiches Solid Surfacing de Formica de même couleur ou motif, et pour lesquels la correspondance n'est pas garantie. Des inspections visuelles pour vérifier la correspondance des couleurs et la compatibilité des motifs entre les éviers et les fiches doivent être menées avant l'assemblage des éviers.

SINKS BY FORMICA GROUP WARRANTY SHEET SUITE



STIPULATION D'EXONÉRATION DES GARANTIES

LES GARANTIES DÉCRITES AUX PRÉSENTES OU DANS LES DOCUMENTS DE GARANTIE DE FORMICA CORPORATION RELATIVEMENT À UN PRODUIT SONT LES SEULES GARANTIES ACCORDÉES PAR FORMICA CORPORATION CONCERNANT CES PRODUITS ET REMPLACENT EXPRESSÉMENT TOUTES AUTRES GARANTIES TACITES Y COMPRIS ET SANS RÉSERVE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. LES PRODUITS VENDUS PAR FORMICA CORPORATION SONT VENDUS UNIQUEMENT AVEC LES SPÉCIFICATIONS EXPRESSÉMENT STIPULÉES PAR ÉCRIT PAR FORMICA CORPORATION. EN RÉPONSE À LA DEMANDE DE RECOURS D'UN ACHÉTEUR, LA SEULE OBLIGATION DE FORMICA CORPORATION EST DE RÉPARER OU DE REMPLACER LE PRODUIT NON CONFORME DE LA FAÇON DÉCRITE AUX PRÉSENTES OU DE REMBOURSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT QUI LUI AURA ÉTÉ RENVOYÉ. L'ACHÉTEUR ASSUME TOUS LES RISQUES QUELS QU'ILS SOIENT RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT ACHÉTÉ, QUE CELUI-CI SOIT UTILISÉ SEUL OU COMBINÉ À D'AUTRES SUBSTANCES.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Aucune réclamation soumise par l'acheteur, y compris une demande d'indemnisation en rapport avec la qualité ou la quantité de produits livrés ou non livrés ne peut être d'un montant supérieur au prix d'achat du produit faisant l'objet des dommages en raison desquels la réclamation est soumise. **EN AUCUN CAS, FORMICA CORPORATION NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'ACHÉTEUR DE QUELCONQUES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, POSITIFS, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS OU D'ACHAT DE REMPLACEMENT, DE PERTE DE PROFIT, DE REVENUS OU DE PRIVATION DE JOUISSANCE DU PRODUIT VENDU EN VERTU DE LA PRÉSENTE OU NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'ACHÉTEUR OU UN TIERS À CET ÉGARD. L'ACHÉTEUR DOIT INSPECTER LE PRODUIT À LA RÉCEPTION POUR DÉCELER TOUTE NON-CONFORMITÉ ÉVENTUELLE. LE DÉFAUT DE L'ACHÉTEUR D'AVISER PAR ÉCRIT FORMICA CORPORATION DE SON INTENTION DE SE PRÉVALOIR DE SON DROIT DE RECOURS DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE DE LIVRAISON OU, DANS LE CAS D'UNE NON-LIVRAISON, À COMPTER DE LA DATE FIXÉE POUR LA LIVRAISON, CONSTITUERA L'ABANDON PAR L'ACHÉTEUR DE TOUS SES DROITS DE RECOURS RELATIVEMENT À CES PRODUITS.**

Toute information ou suggestions concernant les applications, les spécifications ou la conformité aux codes et aux normes sont fournies uniquement pour vous permettre de vous y reporter commodément, sans assurance quant à leur exactitude et à leur pertinence. L'utilisateur doit vérifier l'information ou le produit pour déterminer sa pertinence à l'usage visé ou à l'application spécifique à laquelle le produit est destiné.

Toutes les questions sur cette garantie doivent être adressées à :

Formica Corporation
10155 Reading Road
Cincinnati, Ohio 45241-4805
Attn: Formica® Warranty Department
Phone: 1-800-FORMICA™
www.formica.com

L'information fournie dans ce document peut être modifiée. Prière de consulter le site www.formica.com pour les données techniques les plus récentes.

Formica est une marque de commerce accordée par sous-licence à Formica Corporation. Formica et l'enclume du logo de Formica sont des marques de commerce déposées de The Diller Corporation. 1-800-FORMICA est une marque de commerce de The Diller Corporation.

Toutes les marques ® sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs. Toutes les marques ™ sont des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs.

Pour de plus amples renseignements sur la garantie, veuillez consulter www.formica.com ou composer 1 800-FORMICA™.



Institut environnemental GreenGuard

Les produits Solid Surfacing de Formica® sont certifiés pour la qualité de l'air intérieur par GreenGuard en vertu de la norme GreenGuard relative aux produits à faible émissivité.

©2007 Formica Corporation
Cincinnati, Ohio 45241
Imprimé aux É.-U.
Formulaire n° 10-105W (10/07, rév. 7/13)